



# Devenir animateur·trice de stages de sensibilisation à la sécurité routière

## Formation initiale

**L'annexe 5 de l'arrêté du 26 juin 2012 relatif à l'autorisation d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière et modifié par l'arrêté du 29 avril 2024 encadre cette formation :**

« Pour pouvoir être qualifiés par le ministère chargé de la sécurité routière, les animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière doivent suivre une formation initiale de cinq semaines minimum, entrecoupées d'une ou plusieurs périodes d'intersession dans un établissement dispensant des stages de sensibilisation à la sécurité routière agréés. »

Axée sur l'acquisition de cinq grandes classes de compétences, elle vise, entre autres, la maîtrise des connaissances et des modèles scientifiques utiles à l'animation des stages, la gestion de la communication et de la dynamique des groupes, une réflexion distanciée sur sa pratique.

Au carrefour de nombreuses disciplines comme la pédagogie, la psychologie ou la didactique, cette formation exigeante, implique un changement de posture (de la formation vers l'animation) pour pouvoir accomplir cette mission qui vise à initier un changement de comportement chez les conducteurs.

## OBJECTIFS

- . Animer des stages de sensibilisation à la sécurité routière dans le respect du cadre réglementaire et déontologique
- . Maîtriser les procédures administratives et réglementaires du permis à points
- . Maîtriser les principales techniques de communication avec un groupe
- . Gérer la coanimation
- . Maîtriser l'organisation et la mise en œuvre des différentes phases et séquences du stage
- . Gérer ses interventions en fonction des profils du groupe
- . Être capable de s'auto-évaluer et de réfléchir sur ses pratiques

## PROGRAMME DE FORMATION

**La formation initiale des animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière est organisée en alternant des temps de formation et des temps d'immersion sur le terrain :**

### 2 STAGES D'OBSERVATION AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION

#### 3 SEMAINES DE FORMATION EN CENTRE

**Semaine 1 :** Connaissance du cadre d'exercice du stage de sensibilisation et de sa logique, de la posture d'animateur

**Semaine 2 :** Préparation et mise en œuvre des séquences pédagogiques de la phase Diagnostic (Conduites sous influences de substances psychoactives)

**Semaine 3 :** Préparation et mise en œuvre des séquences pédagogiques de la phase « Prise de contact » et des séquences de la phase d'Ajustement (vitesse excessive et problématiques sous-jacentes)

### 2 STAGES DE COANIMATION RÉALISÉS LORS DE L'INTERSESSION

#### 2 SEMAINES DE FORMATION EN CENTRE

**Semaine 4 :** Retour d'intersession, préparation et mise en œuvre des séquences pédagogiques de la phase d'Ajustement

**Semaine 5 :** Mises en situation et analyse critique

#### o DURÉE

En centre de formation  
175h – soit 5 semaines

#### Hors centre de formation

. Deux stages d'observation dans la période qui suit l'admission à la formation et avant l'entrée en formation

. Deux stages de co-animation réalisés lors de l'intersession

#### o PUBLIC

Psychologues ou experts en sécurité routière

#### o INTERVENANTS

Équipe pédagogique de référence : elle est composée de formateurs-psychologues et de titulaires du BAFM, tous et toutes animateurs, animatrices de stages sous la direction des conceptrices des programmes du stage de sensibilisation

Experts, chercheurs et intervenants institutionnels spécialisés en réglementation et politique générale de sécurité routière, sinistralité et épidémiologie, prévention des conduites addictives, facteurs de risques et gestion des risques, comportements des conducteurs

#### o PRÉREQUIS

**Pour l'ensemble des animateurs**

- . Avoir plus de 25 ans
- . Être titulaire d'un permis de conduire (hors permis probatoire)

**Pour les psychologues**

. Être titulaire d'un diplôme permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue en psychologie (Art.1\_ Décret n°90-255 du 22 mars 1990)

. Être inscrit au répertoire ADELI ou répertoire partagé des professionnels de santé

**Pour les experts en sécurité routière**

Être titulaire :  
. d'un diplôme ou titre mentionné à l'article R. 212-3 du code de la route,

ou

. du BAFCRI (Brevet d'Animateur pour la Formation des Conducteurs Responsables d'Infractions)

ou

. du BAFM (Brevet d'Aptitude à la Formation des Moniteurs)

ou

. du titre professionnel FMESR (formateur aux métiers de l'éducation et de la sécurité routières)

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES



- . Pédagogie active
- . Mises en situation en vue de la professionnalisation



Conférences  
d'experts /chercheurs

## MOYENS PÉDAGOGIQUES



Fiches pédagogiques  
spécifiques sur des concepts,  
outils, bibliographies  
thématiques conduite



Classeur pédagogique  
«**Guide de l'animateur  
permis à points**»

## VALIDATION

### CONDITIONS DE VALIDATION DE LA FORMATION

- . Avoir suivi l'intégralité de la formation
- . Avoir suivi les stages d'observation et animé les séquences demandées
- . Avoir remis un rapport d'intersession, validé par l'équipe pédagogique, en conformité avec le cahier des charges

### APRÈS LA VALIDATION DE LA FORMATION



**Remise d'une attestation de suivi de la formation initiale** par la délégation à la sécurité routière (DSR), ministère chargé de la sécurité routière (valable pour une durée de 5 ans renouvelable).



### o EFFECTIF

30 personnes (groupe équilibré entre psychologues et experts en sécurité routière)

### o MODALITÉS DE FORMATION

Formation en présentiel

### o MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Entrée en formation sous réserve d'acceptation de la candidature à l'issue du processus de sélection (examen du dossier de candidature puis entretien le cas échéant) et selon le calendrier prévisionnel annuel

### o MODALITÉS D'ÉVALUATION

- . Test de positionnement
- . Évaluation des acquis
- . Évaluation des stages de co-animation sur la base d'un rapport d'intersession
- . Auto-évaluation des compétences
- . Évaluations et bilan de la formation

### o VALIDATION

Attestation de formation

### o TARIF

- . 4 062,50 € HT
- . 4 845 € TTC



### INFORMATIONS

L'Inser a mis en place les conditions d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite au sein de ses locaux.

Les possibilités d'adaptation des dispositifs pédagogiques pourront faire l'objet d'une étude préalable en fonction des demandes et des spécificités des personnes en situation de handicap.

**Contactez notre  
Réfèrent Handicap :**  
**Thierry OLIVIER**  
referent.handicap@inserr.fr

## CONTACT

Inser | Service des formations réglementées

03.86.59.96.81 | formations-reglementees@inserr.fr

www.inserr.fr